



Utilisation d'une partie indivis ?

Par **seblele**, le **29/09/2009** à **20:54**

Bonjour,

je possède un tiers indivis d'une parcelle permettant de sortir et manoeuvrer de chez moi
Nous sommes trois à utiliser cette parcelle afin que chacun entre et sort de chez lui
Le troisième propriétaire (qui ne possède qu'un champs)souhaite utilisée cette parcelle pour
donner accès à 3 autres constructions

1/ En a t-il le droit ?

2/ Doit-il en faire part aux 2 autres propriétaires (moi et mon voisin) ?

3/ Si une seule construction sort sur cette parcelle, quels sont les droits et devoir du vendeur ?

En espérant être clair

Merci pour votre réponse